

ARRÊTÉ
PORTANT INTERDICTION D'UTILISATION DES
TERRAINS DES STADES MUNICIPAUX DE FOOTBALL
DE BRICQUEBEC ET QUETTETOT
DU JEUDI 21 AU DIMANCHE 24 NOVEMBRE 2024 INCLUS
SUITE AUX CONDITIONS METEOROLOGIQUES
N°2024-299

Le Maire de la Ville de BRICQUEBEC-EN-COTENTIN,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-21, L.2212-1 et suivants,
et L.2213-1 et suivants,
Vu, le code pénal, notamment les articles R.610-5 et 223-1,
Considérant, la dégradation de la pelouse des stades de la ville suite aux conditions climatiques de ces
derniers jours et aux conditions météorologiques prévues,
Considérant, qu'il est nécessaire de réglementer l'accès et l'utilisation de l'Espace Maignon, du stade
municipal de football Albert Legoupil de Bricquebec et du stade Michel Olivier de Quettetot,

ARRÊTE

Article 1er : Les terrains des stades municipaux suivants seront interdits au public du jeudi 21 au dimanche 24 novembre 2024 inclus, quel que soit le motif, notamment pour les entraînements et les matchs de football :

- Terrain d'Honneur de Bricquebec,
- Terrain annexe de Bricquebec,
- Plateau scolaire du stade de Bricquebec,
- Terrain principal du stade de football Michel Olivier de Quettetot.

Article 2 : Les entraînements et les diverses activités, notamment scolaires et d'animation, pourront se faire sur les lieux suivants :

- Terrain stabilisé du stade de Bricquebec,
- Terrain d'entraînement du stade de football Michel Olivier de Quettetot.

Article 3 : L'application de ces dispositions prendra effet à la date de transmission du présent arrêté. Le présent arrêté sera affiché à l'entrée du stade.

Article 4 : Les Gendarmes et les utilisateurs des terrains sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Gendarmerie de BRICQUEBEC-EN-COTENTIN
- Monsieur le Président de l'U.C.B Football
- Monsieur le Président de l'ESQR Quettetot - Rauville la Bigot
- District de la Manche
- Ligue de Basse Normandie
- Collège Marcel Grillard



Fait à BRICQUEBEC-EN-COTENTIN
Le 21 novembre 2024
Le Maire,
Denis LEFER